



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## PME

Question au Gouvernement n° 2205

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean de Lipkowski.

M. Jean de Lipkowski. Monsieur le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, M. Alain Juppe annonçait il y a maintenant un an à Bordeaux une série d'excellentes mesures élaborées en faveur des PME. Celles-ci sont d'ailleurs, chacun le sait, à l'origine de la majorité des créations d'emplois dans ce pays.

Vous avez, entre autres, engagé une réforme de la fiscalité des entreprises, mis en œuvre des simplifications administratives et, surtout, mis en place une banque de développement des PME destinée à répondre à leurs besoins de financement. Pouvez-vous d'ores et déjà dresser un premier bilan de l'application de ces différentes mesures et plus particulièrement nous indiquer quels avantages peut apporter cette banque par rapport aux établissements traditionnels qui, par leur frilosité, pénalisent et découragent trop souvent les entrepreneurs ? Enfin, à la lumière des orientations fixées hier par M. le Premier ministre à Lyon, pouvez-vous informer la représentation nationale des mesures que le Gouvernement entend prendre en 1997 pour continuer à favoriser ces entreprises essentielles à la vie économique de notre pays ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le ministre, la banque de développement des PME, avec ses délégations régionales, est désormais opérationnelle sur l'ensemble du territoire. Elle ne résoudra certes pas tous les problèmes, mais elle offrira aux entreprises qui connaissent des difficultés de financement un deuxième regard, une deuxième instruction de leurs dossiers, et elle aura les moyens de convaincre les autres banques grâce à des garanties et des cofinancements.

Parmi les nouveaux produits de la banque de développement des PME, deux sont particulièrement intéressants. Le premier concerne la création d'entreprises: 70 % de garantie bancaire assortis d'une interdiction pour la banque de prendre une hypothèque ou une garantie sur l'habitation principale du créateur d'entreprise. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République).

Deuxième produit intéressant: le contrat de développement. Il est destiné à soutenir une entreprise qui se voit conduite à franchir, à un moment ou un autre de son histoire, une étape importante en matière d'innovation ou d'exportation, domaines à risque. Il s'agit de quasi-fonds propres, et c'est un moyen très astucieux de soutien grâce à des taux d'intérêt très faibles au départ et, si l'opération réussit, un remboursement et un partage des fruits du succès.

Voilà deux produits à la mesure des ambitions des PME, et nous veillerons attentivement à ce qu'ils se traduisent positivement sur le terrain.

S'agissant des perspectives 1997, la conférence annuelle s'est tenue, voici peu, sous l'autorité de M. le Premier ministre. Elle a défini tout un programme de travail, notamment sur la simplification administrative, avec une division par deux du nombre de lignes sur la fiche de paie, et par trente du volume des études statistiques trop souvent demandées aux entreprises envahies par les paperasses et les formulaires. D'autres objectifs ont été

fixes, notamment un texte sur les marchés publics qui devrait venir très prochainement.

Un mot cependant sur un sujet d'actualité. Les délais de paiement, particulièrement entre les entreprises, connaissent parfois, vous l'aurez relevé, une dégradation. Je tiens à appeler l'attention des organisations professionnelles. Si elles ne comprennent pas qu'il y va de leur intérêt de réduire les délais de paiement excessifs qui fragilisent les petites et moyennes entreprises...

M. Martin Malvy. Et l'Etat ?

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. ... il faudra bien qu'un jour le législateur se saisisse de ce dossier, tant cette dérive devient pénalisante pour les petites et moyennes entreprises et donc pour l'emploi. (Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

## Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jean de Lipkowski.

M. Jean de Lipkowski. Monsieur le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, M. Alain Juppé annonçait il y a maintenant un an à Bordeaux une série d'excellentes mesures élaborées en faveur des PME. Celles-ci sont d'ailleurs, chacun le sait, à l'origine de la majorité des créations d'emplois dans ce pays.

Vous avez, entre autres, engagé une réforme de la fiscalité des entreprises, mis en œuvre des simplifications administratives et, surtout, mis en place une banque de développement des PME destinée à répondre à leurs besoins de financement. Pouvez-vous d'ores et déjà dresser un premier bilan de l'application de ces différentes mesures et plus particulièrement nous indiquer quels avantages peut apporter cette banque par rapport aux établissements traditionnels qui, par leur frilosité, pénalisent et découragent trop souvent les entrepreneurs ? Enfin, à la lumière des orientations fixées hier par M. le Premier ministre à Lyon, pouvez-vous informer la représentation nationale des mesures que le Gouvernement entend prendre en 1997 pour continuer à favoriser ces entreprises essentielles à la vie économique de notre pays ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le ministre, la banque de développement des PME, avec ses délégations régionales, est désormais opérationnelle sur l'ensemble du territoire. Elle ne résoudra certes pas tous les problèmes, mais elle offrira aux entreprises qui connaissent des difficultés de financement un deuxième regard, une deuxième instruction de leurs dossiers, et elle aura les moyens de convaincre les autres banques grâce à des garanties et des cofinancements.

Parmi les nouveaux produits de la banque de développement des PME, deux sont particulièrement intéressants. Le premier concerne la création d'entreprises: 70 % de garantie bancaire assortis d'une interdiction pour la banque de prendre une hypothèque ou une garantie sur l'habitation principale du créateur d'entreprise. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République).

Deuxième produit intéressant: le contrat de développement. Il est destiné à soutenir une entreprise qui se voit conduite à franchir, à un moment ou un autre de son histoire, une étape importante en matière d'innovation ou d'exportation, domaines à risque. Il s'agit de quasi-fonds propres, et c'est un moyen très astucieux de soutien grâce à des taux d'intérêt très faibles au départ et, si l'opération réussit, un remboursement et un partage des fruits du succès.

Voilà deux produits à la mesure des ambitions des PME, et nous veillerons attentivement à ce qu'ils se traduisent positivement sur le terrain.

S'agissant des perspectives 1997, la conférence annuelle s'est tenue, voici peu, sous l'autorité de M. le Premier ministre. Elle a défini tout un programme de travail, notamment sur la simplification administrative, avec une division par deux du nombre de lignes sur la fiche de paie, et par trente du volume des études statistiques trop souvent demandées aux entreprises envahies par les paperasses et les formulaires. D'autres objectifs ont été fixés, notamment un texte sur les marchés publics qui devrait venir très prochainement.

Un mot cependant sur un sujet d'actualité. Les délais de paiement, particulièrement entre les entreprises, connaissent parfois, vous l'aurez relevé, une dégradation. Je tiens à appeler l'attention des organisations professionnelles. Si elles ne comprennent pas qu'il y va de leur intérêt de réduire les délais de paiement excessifs qui fragilisent les petites et moyennes entreprises...

M. Martin Malvy. Et l'Etat ?

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. ... il faudra bien qu'un jour le législateur se saisisse de ce dossier, tant cette dérive devient pénalisante pour les petites et moyennes entreprises et donc pour l'emploi. (Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

## Données clés

**Auteur :** [M. de Lipkowski Jean](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2205

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

**Ministère attributaire :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 février 1997, page 819

**Réponse publiée le :** 6 février 1997, page 819

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 février 1997